

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

SQUARE MAURICE TRELUT
65013 TARBES CEDEX
TEL 62.51.77.77 - FAX 62.51.77.87
MINITEL 36.29.22.22

R E C E P I S S E D E D E P O T

SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

5 COURS GAMBETTA

65000
TARBES

V/REF :
N/REF : 84 B 18 / A-179

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 17/02/94, SOUS LE NUMERO A-179,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/10/93

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION
SOCIETE ANONYME
5 COURS GAMBETTA
65000 TARBES

R.C.S TARBES B 328 768 544 (84 B 18)



SOPIC

Société Anonyme
 Au capital de 5 390 000. francs
 Siège Social: 5, cours Gambetta
 65000 Tarbes
 B 328 768 544

Copie
 certifiée
 conforme
 à l'original

EXTRAIT
 DU
 PROCES-VERBAL
 DE LA DELIBERATION
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU 5 OCTOBRE 1993

J. Li

L'An mil neuf cent quatre vingt treize

Le 5 octobre à 15 heures,

au siège social à Tarbes

Les administrateurs de la SA SOPIC se sont réunis en Conseil, sur convocation en date du 13 septembre 1993 du Président, Monsieur Jean Lecouls.

Sont présents et ont émargé le registre de présence:

- Monsieur Jean Lecouls
- Monsieur Michel Cousin
- Monsieur Didier Escande
- Monsieur Max Roche, représentant la SAE

Le Conseil, réunissant la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Jean Lecouls préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Escande assume les fonctions de secrétaire.

Assiste également à la réunion, Monsieur Teillagory, à titre de Conseil.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adoptée sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte :

".....Nouvel administrateur

Le Président informe les administrateurs qu'il a reçu une notification de la SAE l'informant qu'elle avait absorbée SAE CONSTRUCTEURS et qu'elle était, par conséquent, actionnaire de SOPIC à sa place. De plus, SAE désigne Monsieur Max ROCHE, en tant que représentant permanent de SAE au sein du Conseil d'Administration de SOPIC en remplacement de Monsieur André BENHAMOU, démissionnaire.

Le Conseil prend bonne note de cette notification et charge son Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires de publicité et de transcription sur les registres....."